

BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

=====

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL	3
1.1 Les grands équilibres du budget primitif	3
1.2 La répartition du budget par nature	4
1.3 La répartition du budget par fonction	5
2 SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
2.1 Les recettes réelles de fonctionnement	6
2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement	10
3 SECTION D'INVESTISSEMENT	13
3.1 Les dépenses d'investissement	13
3.2 Le financement des dépenses d'investissement	16
4 BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	18
5 BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS	18
6 BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT	18
7 BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME	19

INTRODUCTION

Transition écologique, solidarité, partage de l'espace public, investissements pour l'avenir, soutien au dynamisme de Vincennes, végétalisation, stabilité fiscale... le budget primitif 2022 traduit les priorités politiques attendues par les Vincennes et les Vincennes.

Ce budget est à la fois exigeant et durable. Il concrétise les objectifs que nous nous sommes fixés, avec et pour les Vincennes, pour ce mandat, et est l'expression de notre volonté de répondre aux attentes et aux besoins des habitants.

Il s'inscrit dans la trajectoire présentée lors du Rapport d'Orientations Budgétaires, celle de favoriser cette ville durable à laquelle chacune et chacun de nous aspire, maintenir et toujours renforcer le nécessaire lien social, préserver cette qualité de vie si précieuse, proposer des services publics de proximité adaptés au quotidien des Vincennes et Vincennes, tout en poursuivant nos investissements d'avenir portés par notre volonté de modernisation et de rénovation de nos équipements publics notamment.

Ce budget 2022 se caractérise aussi par la montée en puissance du programme d'investissement municipal qu'ont souhaité les habitants en nous renouvelant leur confiance en mars 2020.

Après à deux années fortement impactées par la situation sanitaire, Vincennes poursuit son engagement en faveur de la tranquillité et de l'accessibilité pour tous au travers de projets d'investissement ambitieux et les programmes et plans votés ou en cours d'élaboration : le Plan Inclusions et Handicaps, le Plan vélo et mobilités douces, le Pacte éco-citoyen notamment.

Dans un contexte de crise sanitaire, économique et de tension internationale, ce budget 2022 a été conçu avec prudence sur la base d'une appréciation au plus juste des besoins afin de mener à bien l'ensemble des projets attendus par les Vincennes. Une politique rigoureuse et juste qui nous permet également de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition, forts des économies qui ont pu être réalisées les années précédentes et qui nous ont permis de dégager un autofinancement nous permettant de faire face cette année encore à la crise économique mondiale.

1 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

1.1 Les grands équilibres du budget primitif

Le budget principal 2022 de la ville de Vincennes s'élève en mouvements réels à **125,2 M€**.

budget primitif (mouvements réels-en M€)		BP 2021	BP 2022	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	86.5	91.4	5.0	5.7%
	Dépenses	77.8	79.8	1.9	2.5%
Investissement	Recettes	26.4	33.8	7.4	27.9%
	Dépenses	35.1	45.5	10.4	29.7%
Total		112.9	125.2	12.3	10.9%

Les grands équilibres budgétaires se présentent de la façon suivante :

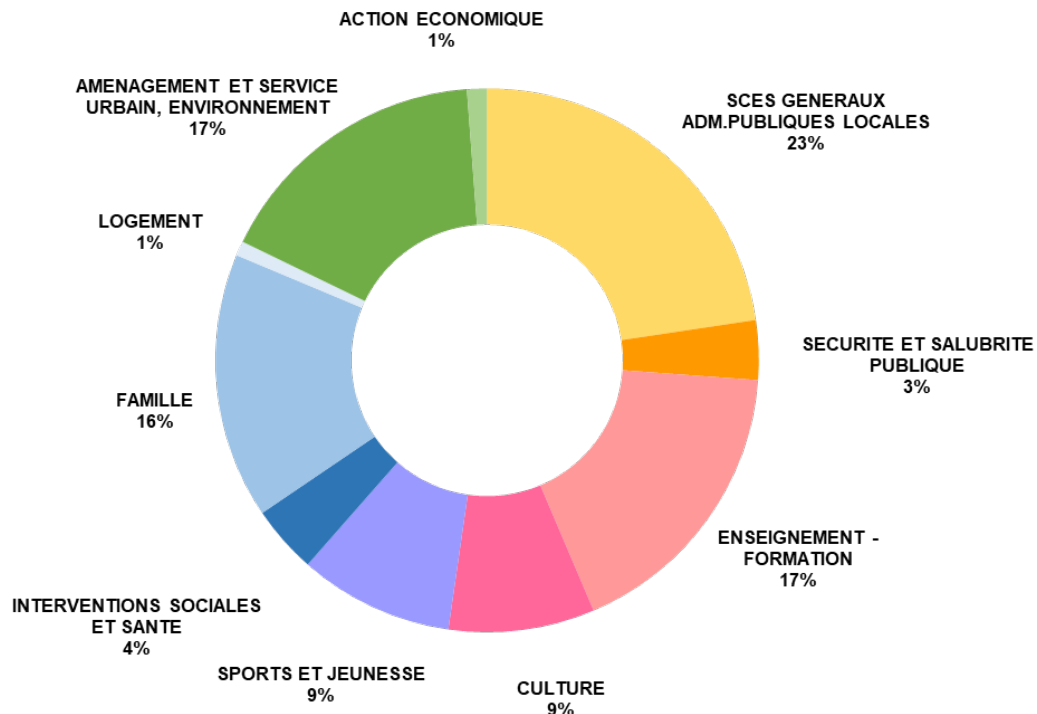
GRANDS EQUILIBRES		BP 2021	BP 2022	Ecart	%
A	Recettes courantes de fonctionnement	85.9	91.4	5.4	6.3%
B	Dépenses courantes de fonctionnement	74.9	77.3	2.5	3.3%
C=A-B	Epargne de Gestion	11.1	14.0	3.0	26.7%
D	Produits financiers et exceptionnels	0.5	0.1	-0.5	-85.0%
E	Charges financières et exceptionnelles	3.0	2.4	-0.5	-18.0%
F=C+D-E	Epargne Brute (autofinancement)	8.6	11.7	3.0	35.0%
G	Amortissement de la dette	5.3	5.3	0.1	1.6%
H=F-G	Epargne nette	3.4	6.3	2.9	86.9%
I	Cessions d'immobilisation	1.7	4.6	2.9	168.7%
J=H+I	Financement disponible pour l'investissement	5.1	10.9	5.8	114.2%
K	Recettes réelles d'investissement <i>hors emprunt et cessions</i>	12.7	7.2	-5.5	-43.2%
L	Dépenses réelles d'investissement <i>hors amort.dette</i>	29.8	40.1	10.3	34.6%
M=L-K-J	Produit de l'emprunt	12.0	22.0	10.0	83.3%

1.2 La répartition du budget par nature

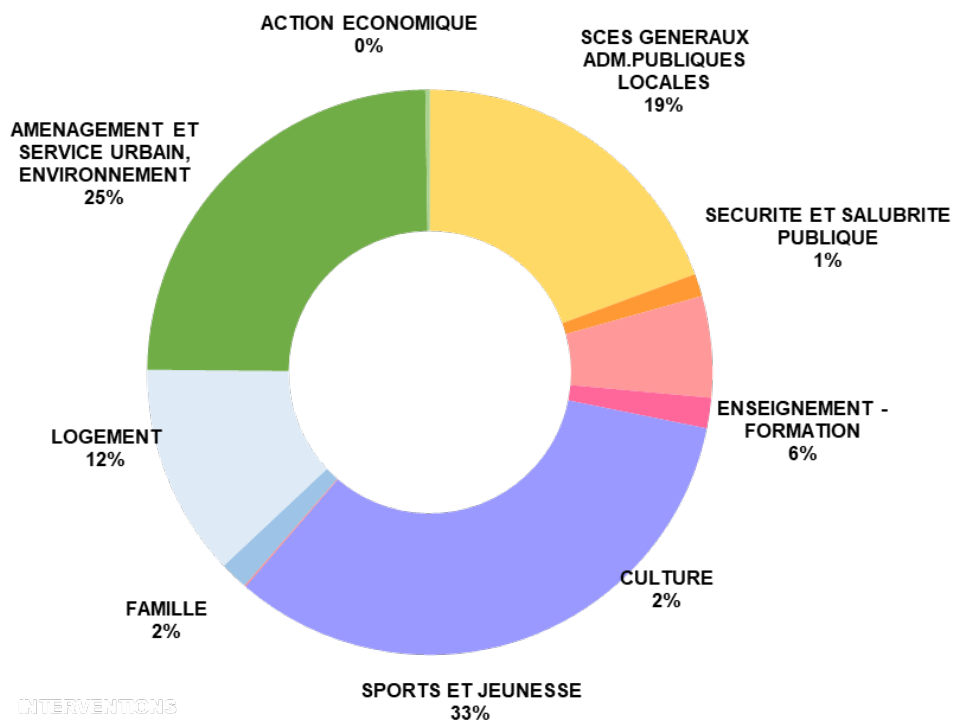
Recettes (en M€)		Dépenses (en M€)	
Impôts et taxes	72.0	Charges de personnel	34.8
Dotations et subventions reçues	7.5	Charges de gestion courante	20.9
Produit des services	10.0	Atténuations de produits	11.0
Divers	1.9	Participations et subventions versées	10.7
Total recettes réelles fonctionnement	91.4	Intérêts de la dette	0.8
		Charges exceptionnelles	1.7
		<i>Autofinancement</i>	11.7
		Total dépenses réelles fonctionnement	79.8
<i>Autofinancement</i>	11.7	Dépenses et subventions d'équipement versées	36.7
Dotations et subventions d'équipement reçues	6.7	Rembt. capital dette	5.3
Cessions d'immobilisations	4.6	Refinancement infra-annuel	0.3
Emprunt	22.0	Divers	3.1
Refinancement infra-annuel	0.3	Total dépenses réelles investissement	45.5
Divers	0.2		
Total recettes réelles investissement	33.8		

1.3 La répartition du budget par fonction

Dépenses réelles de fonctionnement :



Dépenses réelles d'investissement :



*Hors opérations non ventilables
(Dette, FNGIR, FPIC, FCCT)*

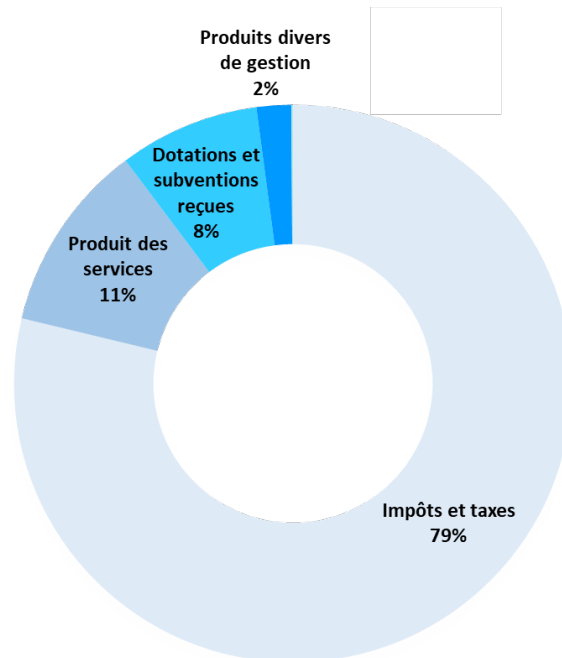
2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

D'un montant global de **91,4 M€**, les recettes réelles de fonctionnement sont en nette augmentation par rapport au budget primitif précédent (+5,7%).

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	Ecart	%
Impôts et taxes	67 998 272	72 027 047	4 028 775	5.9%
Produit des services	9 469 741	10 031 141	561 400	5.9%
Dotations et subventions reçues	6 769 353	7 465 971	696 618	10.3%
Produits divers de gestion	1 696 987	1 834 451	137 464	8.1%
Produits financiers et exceptionnels	546 890	82 290	-464 600	-85.0%
Total	86 481 243	91 440 900	4 959 657	5.7%

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



2.1.1 Les impôts et taxes

Première ressource de la Ville à hauteur de 79% des recettes de fonctionnement, ce chapitre d'un montant de **72 M€** augmente de 5,9% par rapport au budget primitif 2021.

La mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale votée en 2020 modifie fortement la structure du panier de ressources fiscales.

La taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacée depuis 2021 par :

- La part départementale de la taxe sur les propriétés bâties.
- Une compensation générée par le coefficient correcteur destiné à égaliser les produits avant et après réforme de la taxe d'habitation (TH).

Conséquence de la réforme, le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'établit désormais à 34,18% (cumul des taux communal (20,43%) et départemental (13,75%) en 2020).

La Ville conserve le produit des impositions directes suivantes :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ; son taux reste stable en 2022, soit 22,52%, et la majoration appliquée sur ce taux passe de 20% à 40% (décision Conseil municipal du 29/09/2021).
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les bases d'imposition des contributions directes évoluent globalement de 3,2%, principalement sous l'effet d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation et industriels. Cette revalorisation étant indexée sur l'inflation qui a sensiblement augmenté, elle s'établit à +3,4%, la plus forte progression enregistrée depuis 1989.

Pour 2022, il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux de taxes foncières de 2021 :

	Taux 2021	Taux 2022	Moyenne nationale des taux
Foncier bâti	34,18	34,18	37,72
Foncier non bâti	71,24	71,24	50,14

Le montant des contributions directes pour l'exercice 2022 est évalué à **51 M€**, soit une hausse de 3,7% par rapport aux produits définitifs 2021 (rôles généraux : 49,1 M€).

Contributions directes	Produits 2021 définitifs (€)	Produits 2022 prévisionnels (€)	% évolution
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	1 660 079	1 716 522	3,4%
Majoration résidences secondaires	312 500	646 250	106,8%
Foncier bâti	34 978 593	36 050 671	3,1%
Foncier non bâti	65 466	67 179	2,6%
Compensation mécanisme coefficient correcteur	12 123 718	12 495 518	3,1%
Total	49 140 356	50 976 140	3,7%

Les autres ressources fiscales attendues en 2022 se décomposent comme suit :

- l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris est attendue à 13 M€ et reste inchangée depuis 2019.
- le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont estimés à 6,5 M€ contre 5,3 M€ en 2021. Ce montant élevé résulte du nombre important de transactions immobilières et des prix élevés qui reflètent l'attractivité de la Ville.
- les droits de voirie : l'exonération accordée aux commerces jusqu'en juillet 2021 afin de compenser l'impact de la crise sanitaire sur leur activité ayant été levée, le produit attendu est estimé à 602 K€ soit une hausse de 29% par rapport au budget primitif 2021.
- la taxe de séjour : la recette est estimée à 135 K€, hausse de 42% par rapport à la prévision 2021, sous réserve de la reprise de la fréquentation touristique.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : il est prévu produit évalué à 800 K€, en hausse au regard des recettes perçues en 2021.

2.1.2 Les produits de services et du domaine

Second poste de recettes, par ordre d'importance, d'un montant de **10 M€**, les produits de service et du domaine recouvrent les prestations de services fournies par la Ville. Progressant de 5,9%, l'estimation dépasse les recettes perçues avant la crise sanitaire. Toutefois, cette prévision reste soumise aux aléas du contexte sanitaire et au niveau de fréquentation de ces services par les Vincennes et Vincennes.

Parmi les principales variations des produits de services figurent :

- les recettes de services aux familles et à l'enfance sont estimées à 3,3 M€ (+350 K€). Cette hausse de 11,9 % par rapport au BP 2021, résulte d'une part d'une reprise de l'activité des séjours de vacances et d'autre part, de la hausse prévisionnelle du volume d'heures facturées pour les crèches.
- les redevances d'occupation du domaine public communal estimées à 274 K€. La hausse de 174 K€ résulte principalement de versements non perçus en 2021.
- les recettes tarifaires du stationnement et du forfait post stationnement sont estimées à 4,1 M€ (+125 K€).
- des recettes perçues auprès d'autres redevables sont estimées à 157 K€ (+112 K€). Cette

augmentation correspond notamment à des remboursements versés par la Ville de Saint-Mandé suite aux frais engagés par la Ville de Vincennes pour l'ouverture du centre de vaccination durant la crise sanitaire et financés par l'ARS, ainsi que des remboursements du SIVU pour les frais de fonctionnement avancés par la Ville au titre de la Cité industrielle.

- les ressources tarifaires liées aux services à caractère culturel, évaluées à 498 K€ (-5 K€), sont estimées relativement stables, sous réserve que le nombre des inscriptions au conservatoire et à la médiathèque retrouve son niveau de 2019.
- les recettes versées par l'Etablissement public territorial Paris-Est-Marne & Bois pour la mise à disposition de personnel sont réduites à 66 K€ (- 282 K€).
- les recettes versées par le CCAS et la CDE en contrepartie de la mise à disposition de personnels sont évaluées à 1,2 M€. Il s'agit d'écritures comptables visant à mieux suivre le coût des missions portées par ces établissements.

2.1.3 Les dotations et subventions reçues

D'un montant global de **7,5 M€**, les recettes des dotations et subventions reçues augmentent de 10,3% par rapport au BP 2021.

En l'absence de notification, le montant de la dotation forfaitaire est estimé à 4,2 M€ (-160 K€). L'érosion de la dotation se poursuit, notamment en raison du relèvement du seuil d'écêtement destiné à financer les dispositifs de péréquation.

Après la réforme fiscale de la TH, les dotations de compensations fiscales correspondent désormais uniquement à l'exonération des taxes foncières, estimée à 245 K€.

Le FCTVA à percevoir résultant des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie devrait se maintenir à hauteur de 90 K€. Son produit est calculé par rapport au montant des dépenses éligibles réalisées en 2021.

Les participations reçues en fonctionnement au titre des politiques publiques des partenaires institutionnels (Etat, régions, département et organismes divers) sont prévues à 2,8 M€, en hausse de 30% par rapport au BP 2021. Cette augmentation est due, en particulier, à la participation financière de la CAF au fonctionnement des crèches municipales, qui augmenterait après la baisse exceptionnelle des versements en 2021 résultant d'une avance versée en 2020.

2.1.4 Les produits divers de gestion

Ce poste, évalué à **1,6 M€**, augmente de 8,6% principalement sous l'effet de la hausse des revenus des immeubles et de la régularisation du versement de redevances d'occupation du domaine public.

2.1.5 Les produits financiers et exceptionnels

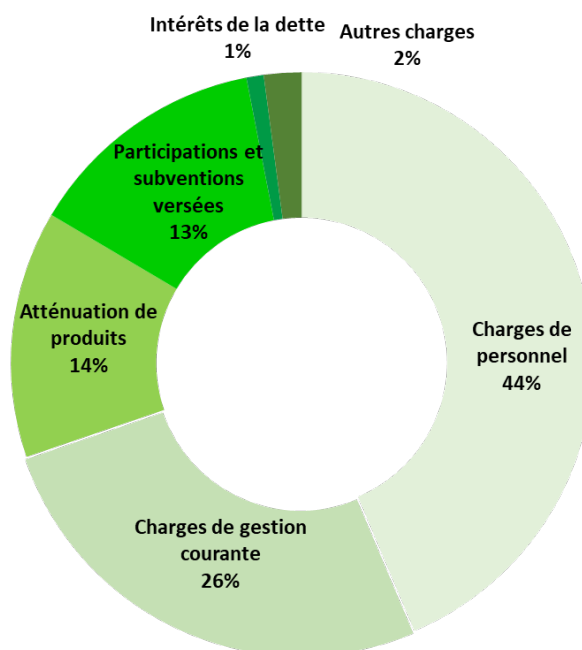
Le montant total de ces deux chapitres de recettes est réduit à **83 K€** (-465 K€). Pour mémoire, ce poste comprenait au BP 2021 des annulations de mandats sur exercices antérieurs relatifs à des frais d'expertise transférés sur le budget du Dôme, ainsi que des dégrèvements fiscaux.

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **79,8 M€** en 2022 et sont en augmentation par rapport au BP précédent (+2,5 %).

DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	Ecart	%
Charges de personnel	33 316 325	34 792 992	1 476 667	4.4%
Charges de gestion courante	19 433 173	20 869 194	1 436 021	7.4%
Atténuation de produits	10 752 333	10 954 333	202 000	1.9%
Participations et subventions versées	11 360 182	10 713 526	-646 656	-5.7%
Charges financières	860 100	765 100	-95 000	-11.0%
Autres charges	2 113 180	1 673 417	-439 763	-20.8%
Total	77 835 293	79 768 562	1 933 269	2.5%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



2.2.1 Les charges de personnel

Pour l'exercice 2022, les dépenses de personnel s'établissent à **34,8 M€** (+4,4% par rapport au BP 2021).

Plusieurs facteurs expliquent la hausse du montant lié aux dépenses de personnel :

- l'augmentation du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), initiée afin de valoriser le travail quotidien et l'implication des agents au service des Vincennois (+1.03M€)
- la revalorisation de la carrière des fonctionnaires de catégorie C (+181 K€)
- le reclassement en catégorie B des Auxiliaires de puériculture (+56K€)
- l'organisation de l'élection présidentielle (+83K€)
- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 179 K€, soit +1,22% pour 2022, contre 101 K€, soit +0,77% en 2021.

2.2.2 Les charges de gestion courante

D'un montant de **20,9 M€**, ce poste augmente de 7,4% par rapport au BP 2021. Ces charges correspondent aux achats, services extérieurs et frais de fonctionnement quotidiens de la collectivité. Cette hausse s'explique notamment par le contexte inflationniste, la hausse des prix de l'énergie, mais aussi par le renouvellement de contrats incluant une augmentation de leurs coûts de production.

Parmi les postes de dépenses connaissant les plus fortes variations :

- dans un contexte inflationniste qui a débuté fin 2021 et s'annonce durable en raison des conflits géopolitiques actuels, près de 2,5 M€, en hausse de 44,7% (+769 K€), ont été prévus afin de couvrir les dépenses d'énergie (électricité, chauffage urbain, combustible, carburant).
- les contrats de prestations de services sont prévus pour 5 M€ (+248 K€), principalement en raison du recours à des prestataires pour l'organisation des séjours de vacances, pendant la fermeture pour travaux du centre d'Habère-Poche.
- les charges locatives de copropriété doublent quasiment (+241 K€) pour s'élever à 490 K€, suite à des appels de fonds prévus pour travaux.
- les frais de nettoyage de locaux sont prévus à 1,8 M€ (+134 K€) en hausse de 8,2%, du fait du maintien de prestations supplémentaires au regard du contexte sanitaire.
- les frais d'assurances multirisques sont estimés à 210 K€, (+97 K€), en raison de l'assurance dommage-ouvrage pour la construction du complexe sportif à l'Est.
- les taxes foncières payées par la Ville s'élèvent à 275 K€ et diminuent (-176 K€) suite à la déconstruction du bâtiment de la cité industrielle.

2.2.3 Les atténuations de produits

Estimé à **11 M€**, le montant des crédits augmente de 1,9%. Il comprend principalement les reversements au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR : 8,3 M€), au fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC : 1,4 M€), ainsi que le reversement de fiscalité à Ile-de-France Mobilité et à la Région, suite à la dépenalisation du stationnement (1,2 M€).

2.2.4 Les participations et subventions versées

Ce poste est évalué à **10,7 M€** et regroupe des participations obligatoires à des organismes et des subventions attribuées aux associations en soutien de leurs actions. Il connaît une baisse de -5,7% du fait des variations suivantes :

- le Fonds de compensation des charges territoriales versé à l'Établissement public territorial Paris-Est-Marne & Bois est stabilisé à 1 M€ (-185 K€), au vu du réalisé 2021 et considérant qu'il n'y a pas eu de nouveaux transferts de compétences.
- la fin du dispositif exceptionnel d'aides versées aux commerces et entreprises vincennes afin de les soutenir face à la crise économique (500K€ en 2020 et 350 K€ en 2021).

2.2.5 Les charges financières

Les frais financiers s'élèvent à **765 K€** contre 860 K€ au BP 2021 (-11%), essentiellement en conséquence de la baisse de l'encours de la dette.

2.2.6 Les autres charges

Les crédits diminuent de 2,1 M€ à **1,7 M€** (-21%). Outre des remboursements aux usagers qui sont réduits à un minimum de 20 K€ (-105 K€), cette évolution s'explique par la baisse du total des participations du budget principal aux budgets annexes (-299 K€).

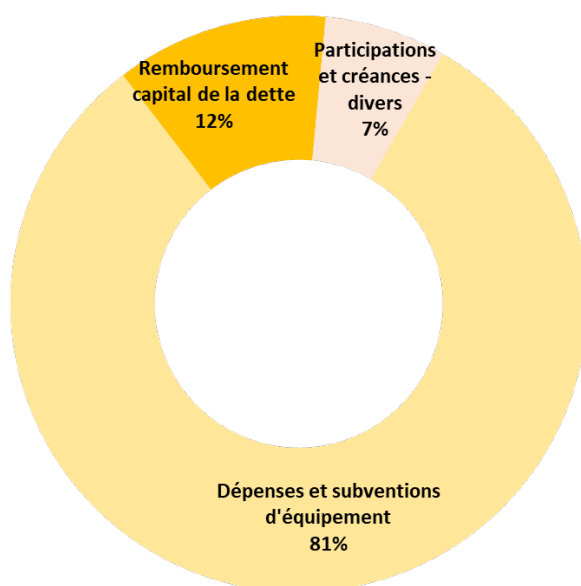
3 SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 45,5 M€, en hausse de 29,7% par rapport au BP 2021.

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022	Ecart	%
Dépenses et subventions d'équipement	27 986 585	36 747 785	8 761 200	31.3%
Remboursement du capital de la dette	5 246 000	5 334 000	88 000	1.7%
Opérations de refinancement infra-annuel	656 000	328 000	-328 000	-50.0%
Participations et créances - divers	1 177 314	3 060 000	1 882 686	159.9%
Total	35 065 899	45 469 785	10 403 886	29.7%

*Répartition des Dépenses réelles d'investissement
(hors refinancement infra-annuel)*



La Ville consacre **36,7 M€** en 2022 aux dépenses et subventions d'équipement (+8,8 M€ par rapport à 2021).

Les principales opérations prévues sont les suivantes :

3.1.1. L'aménagement urbain

- **aménagements urbains** : sur un total de 4,9 M€, il est inscrit 3,2 M€ pour créer des espaces apaisés, c'est-à-dire des voies de circulation partagées en zone 30.

D'autres aménagements de rues et de squares sont prévus pour 1,7 M€ supplémentaires.

- **Plan vélo** : dans le cadre de ces aménagements urbains, 1,4 M€ sont consacrés à des aménagements de pistes et de bandes cyclables.

Principales opérations d'aménagement de voiries (en €)		Coût de l'opération	dont Plan vélo
Espaces apaisés zones 30	Rue Estienne d'Orves - espace apaisé	1 489 000	210 000
	Zone 30 Montreuil Fontenay République	550 000	186 000
	Espaces apaisés quartiers Est	450 000	210 000
	Rue Diderot - espace apaisé	40 000	
	Rue des Laitières	700 000	252 000
	Sous-total	3 229 000	858 000
Autres aménagements	Bandes cyclables Strasbourg Carnot Montreuil	200 000	18 000
	Avenue Aubert - piste cyclable	150 000	
	Rue de Strasbourg	500 000	402 000
	Rue de l'industrie	132 000	132 000
	Squares Daumesnil et St Louis	710 000	
	Sous-total	1 692 000	552 000

- **cours-Ilôts** : 1,24 M€ sont affectés aux premiers aménagements de cours d'école dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur.
- **modernisation de l'éclairage public** : 435 K€ sont prévus pour la poursuite du programme de remplacement de points lumineux et la mise en conformité des armoires électriques.
- **vidéoprotection** : 265 K€ sont prévus pour l'installation de nouvelles caméras.
- **réseau de fibre très haut débit** : poursuite des installations pour 238 K€.

3.1.2 Les équipements publics

- **Gymnase jouxtant le futur lycée intercommunal** : 10 M€ sont prévus pour cette opération de construction la plus importante de l'exercice.
- **Hôtel de Ville** : la rénovation des façades et des châssis extérieurs se poursuit en 2022 pour un montant de 1,8 M€.
- **Centre Habère-Poche** : 1,1 M€ seront inscrits pour commencer la réhabilitation du centre de vacances.
- **Centre culturel et sportif Georges Pompidou** : 730 K€ sont prévus pour réaliser les études nécessaires et préalables au réaménagement de l'équipement.
- **Plan handicap** : le programme engagé pour la mise en accessibilité des espaces urbains et des bâtiments publics continue pour un montant de 455 K€.

- **Végétalisation de toitures d'équipements municipaux** : 520 K€ sont prévus en 2022 pour entamer ces travaux favorables à l'environnement.
- **Mise en conformité SSI** : un programme de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie se poursuit pour 135 K€.

3.1.3 Les autres opérations

Il est inscrit les **subventions d'équipement versées** suivantes :

- les surcharges foncières versées aux bailleurs pour la réalisation de logements sociaux (2,1 M€).
- la part investissement de la participation au budget annexe du *Dôme* (967 K€).
- la contribution en investissement versée au concessionnaire du parking de cœur de ville (335 K€)
- la part investissement du contingent incendie (210 K€).
- les aides au ravalement (140 K€).

Les opérations foncières :

Des crédits sont prévus pour acquérir des biens immobiliers : 143 rue Diderot (1,7 M€) ; crèche Villa Aubert (900 K€) et 3 rue Faie Félix (600 K€).

Une provision de 1 M€ est également inscrite pour faire face à d'éventuelles opportunités d'acquisition de biens immobiliers destinés à la revente à des bailleurs sociaux et qui pourraient se présenter au cours de l'année.

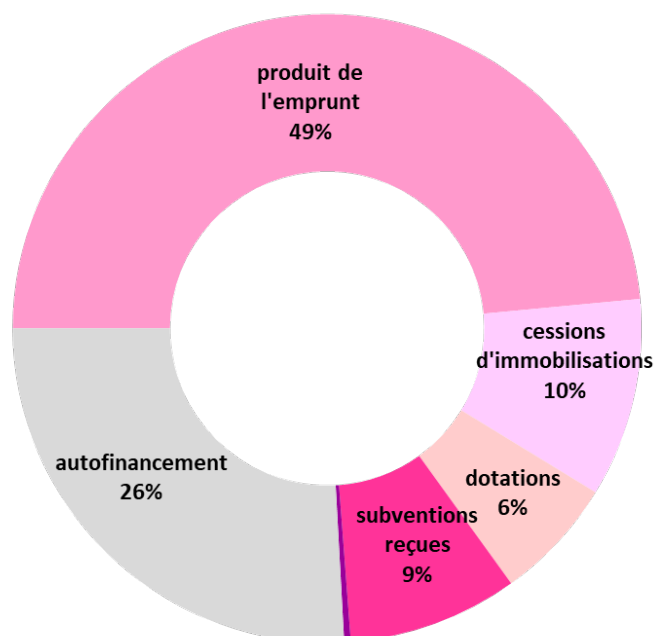
3.1.4 Les participations et créances

Il est prévu une avance en compte courant d'associé à la VINCEM de 3 M€ (décision du Conseil municipal du 17/02/2022) : il s'agit d'un apport de trésorerie pour financer l'opération de construction de la Villa Aubert (155 logements dont une résidence étudiante sociale).

3.2 Le financement des dépenses d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022	Ecart	%
Produit de l'emprunt	12 000 000	22 000 000	10 000 000	83.3%
Cessions d'immobilisations	1 703 501	4 576 500	2 872 999	168.7%
Subventions reçues	8 283 634	3 912 947	-4 370 687	-52.8%
Dotations	2 500 000	2 830 000	330 000	13.2%
Opérations de refinancement infra-annuel	656 000	328 000	-328 000	-50.0%
Divers (créances, travaux d'office ou sous mandat, cautionnement)	1 276 814	150 000	-1 126 814	-88.3%
Sous-total (réel)	26 419 949	33 797 447	7 377 498	27.9%
Epargne brute (autofinancement)	8 645 950	11 672 338	3 026 388	35.0%
Total (réel + autof)	35 065 899	45 469 785	10 403 886	29.7%

*Répartition des recettes d'investissement
(hors refinancement infra-annuel)*



3.2.1 Un financement par emprunt estimé à 22 M€

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2022 est fixé à 22 M€ et couvre 49% du besoin de financement.

Au 31 décembre 2021, le stock de la dette consolidée était de 58,5 M€ contre 62,3 M€ l'année précédente. Cette variation résulte du remboursement du capital de 5,8 M€ et de la mobilisation d'un emprunt de 2 M€ au cours de l'exercice.

Un prêt de 4 M€ a été souscrit en janvier 2022 auprès d'Arkéa, pour une durée de 15 ans, à un taux variable basé sur l'EURIBOR avec une marge de 0,24%. Compte-tenu de son encaissement, effectif en 2022 et du remboursement annuel du capital (5,8 M€), l'encours consolidé au 31 décembre 2022 est anticipé à 56,7 M€.

En fonction du taux de réalisation des inscriptions budgétaires, en dépenses et en recettes, une autre campagne de négociation auprès des banques permettra de contracter un autre prêt qui devrait faire l'objet d'une mobilisation en 2023 et serait donc comptabilisé dans l'encours de la dette fin 2023.

3.2.2 Les cessions d'immobilisations

Les produits de cessions inscrits à hauteur de 4,6 M€ correspondent aux opérations immobilières suivantes :

- cession d'une parcelle du terrain de la cité industrielle en vue de la construction de logements 49-51 rue DeFrance (3 M€)
- cession immobilière au 6 rue Mirabeau (167 K€).
- cession immobilière au 3 rue des Sabotiers (200 K€).
- cession immobilière au 25 rue des Laitières (110 K€).
- inscription d'une provision en dépenses et recettes des opérations immobilières destinées aux bailleurs sociaux (1 M€).

3.2.3 Les subventions d'équipement reçues

Les recettes escomptées s'élèvent à **3,9 M€**. Les subventions sont inscrites au prorata des travaux programmés pour l'année. Les principaux cofinancements proviennent des organismes suivants :

- **OPH** (excédent de liquidation) : financement de surcharges foncières municipales (2,1 M€).
- **Région Ile-de-France** : construction du complexe sportif (638 K€), vidéoprotection (32 K€)
- **Région Auvergne** : réhabilitation centre Habère-Poche (100 K€)
- **Métropole du Grand Paris & EPT Paris Est Marne et Bois** : construction du complexe sportif (365 K€), rénovation de l'Hôtel de ville (200 K€), isolation des façades de l'école élémentaire Ouest (15 K€) et végétalisation de toitures (16 K€).
- **Etat** : rénovation et mise aux normes Hôtel de Ville (84 K€), vidéoprotection (135 K€)
- **SIPPEREC** : isolation des façades de l'école élémentaire Ouest (15 K€) et aménagement rue des Laitières (17 K€).

3.2.4 Les dotations et fonds globalisés

Ce poste s'élève à **2,8 M€** comprend :

- Le FCTVA à hauteur de 2,6 M€ calculé au regard des dépenses d'investissement 2021 éligibles
- La Taxe d'Aménagement évaluée à 200 K€.

3.2.5 Les recettes diverses d'investissement

Le poste correspond à des provisions pour travaux exécutés d'office et sous mandat (en dépense/recette) : 150 K€.

3.2.6 Un autofinancement prévisionnel de 11,7 M€

L'autofinancement prévisionnel augmente de 35% (+3 M€) du fait de l'augmentation des recettes de fonctionnement.

4 BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le budget annexe 2022 de la restauration municipale s'équilibre à hauteur de 213 K€, en hausse globale de 10,4%, pour prendre en compte un retour progressif à une fréquentation normale, avec la levée des mesures pour assurer la distanciation sanitaire.

Il correspond aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : achat de repas (212 K€) et frais divers (1 K€) ;
- En recettes de fonctionnement : produit de la vente des repas (50 K€) et une hausse de la contribution du budget principal (163 K€ soit +20 K€) qui assure l'équilibre budgétaire.

5 BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

Le budget annexe 2022 des spectacles vivants s'équilibre à hauteur de 148 K€. Il augmente de 30,4% par rapport au BP 2021, en raison de la reprise de la programmation et correspond essentiellement aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : achat de spectacles (92 K€) et de prestations externes de régie technique (22 K€), location de matériel technique (26 K€) ainsi que droits d'auteurs (5 K€) et le remboursement de billets en cas d'annulation (1 K€).
- En recettes de fonctionnement : produit de la vente des billets (47 K€), contribution du budget principal (95 K€ soit +28 K€) et celle du Département (6 K€).

6 BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Le budget annexe 2022 des marchés d’approvisionnement s’équilibre à 355 K€, en hausse de 18,4% par rapport au BP 2021. Il correspond principalement aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : montage et démontage des modules de marchés (185 K€) en forte hausse de 51% notamment à la suite du renouvellement du contrat qui prévoit un nouveau véhicule de chargement, des frais de personnel (101 K€), des fluides (20 K€), des fournitures liées à l’animation (15 K€) et des frais de maintenance (15 K€).
- En dépenses d’investissement : achat de matériel : bâches, barres, crochets (18 K€).
- En recettes de fonctionnement : redevances (316 K€) et contribution exceptionnelle du budget principal (+39K€) pour équilibrer le budget.

7 BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME

Le budget annexe 2022 du centre aquatique le Dôme s’équilibre à hauteur de 2,33 M€. Il se compose des postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : part fonctionnement du loyer du bail emphytéotique administratif (BEA : 277 K€), honoraires (70 K€), intérêts de la dette (543 K€) et contribution au fermier (350 K€).
- En recettes de fonctionnement : redevance d’occupation du domaine public versée par le fermier (42 K€) ; part fonctionnement de la contribution du budget principal (1,3 M€ soit -378 K€). Cette baisse résulte d’un avenant, signé en 2021, qui accordait à l’exploitant une compensation partielle et définitive des impacts financiers de la crise sanitaire au titre des exercices 2020 et 2021.
- En dépenses d’investissement : part investissement du loyer du BEA : remboursement du capital de la dette (566 K€), Gros Entretien et Réparations (GER : 315 K€), acquisition de casiers pour les vestiaires et travaux (86 K€).
- En recettes d’investissement : part investissement de la contribution du budget principal (967 K€).

*
* *

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la Ville, les budgets primitifs annexes de la restauration municipale, des spectacles vivants, des marchés d'approvisionnement et du centre aquatique le Dôme tels que présentés dans les documents budgétaires joints à la présente note.

Il est également proposé d'approuver pour les budgets annexes correspondants à des services publics industriels et commerciaux, le montant des contributions versées par le budget principal à ces budgets annexes.